

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2721

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	15 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	15 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à revenir sur la baisse de financement du Pacte en faveur de la haie afin de financer l'animation territoriale pour la plantation et la gestion durable. Pour cela, il abonde de 15 M€ en AE et en CP le programme "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt".

La haie n'a plus à démontrer son intérêt pour l'agriculture et les territoires : outil agronomique pour les agriculteurs, rempart face aux inondations et à la sécheresse, puits de carbone, espace de biodiversité, ressource bois énergie... elle est un levier essentiel pour la transition agroécologique.

Le Gouvernement avait fixé en 2023, via le Pacte en faveur de la haie, un objectif clair de +50 000 km nets pour 2030 et s'était engagé à financer cette trajectoire, à hauteur de 110 M€ par an, pour au moins 3 ans, donnant un vrai cap politique pour sa mise en œuvre. Alors que 79 M€ ont été engagés en 2024, le budget alloué au pacte avait été fortement réduit en 2025. Des appels à projets pour la gestion durable et la valorisation des haies (animation territoriale et investissement pour la valorisation des haies) ont été publiés mi-septembre par les DRAAF, mais avec une annulation des financements d'investissement pour la plantation. La somme globale de ces appels à projets n'a pas été publiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, mais elle est globalement très en deçà de l'engagement initialement annoncé.

Les besoins ont pourtant été constatés sur les territoires, comme le démontrent les enveloppes engagées en 2024 :

- 22,4 M€ pour l'animation territoriale et l'accompagnement des agriculteurs (Appel à projets « Soutien à l'animation pour la plantation de haies et pour la gestion durable des haies » porté par les DRAAF).
- 46,9 M€ pour l'investissement pour la plantation de haies (Appel à projets « Investissement pour la plantation » - porté par les DRAAF).

Cet amendement propose donc pour 2026 de dédier une somme totale de 22 M€ pour le Plan Haies, afin de reconduire un appel à projets « Soutien à l'animation pour la plantation de haies et pour la gestion durable des haies ».

Sans un volume minimal de crédits d'animation territoriale en faveur de la haie (accompagnement des agriculteurs, soutien aux actions collectives locales), la dynamique du Pacte ne pourra pas perdurer. Certes, l'investissement à la plantation de haies peut être financé dans certains territoires par le FEADER, des fonds privés, des programmes régionaux ou locaux, mais il faut aussi un budget d'animation qui permettra de financer l'accompagnement nécessaire pour mobiliser ces fonds (montage des dossiers, accompagnement des agriculteurs, conseils...).

Cet amendement est en cohérence avec les objectifs de +50 000 km nets de linéaire et +100 000 km de haies en gestion durable pour 2030, inscrits dans l'article 38 de la loi d'orientation pour la

souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025. Il s'inscrit dans une logique de responsabilité budgétaire car il s'agit :

- de capitaliser sur un dispositif qui a fait ses preuves sur le terrain et de maintenir une dynamique lancée sur les territoires.
- d'investir pour la résilience face aux aléas climatiques, alors que les haies sont un outil de prévention des crues, de l'érosion des sols et de la sécheresse, dont le coût pour la collectivité est de plus en plus élevé.

Cette continuité budgétaire est également essentielle pour les territoires. Depuis le lancement du Pacte :

- des milliers d'agriculteurs ont répondu présents partout en France pour s'engager à planter des haies sur leurs fermes, et ont besoin d'accompagnement.
- les pépinières ont investi et adapté leur capacité de production pour répondre aux objectifs du Pacte.
- des centaines de structures sur tous les territoires (Parcs Naturels régionaux, Fédérations des chasseurs, Syndicats de Bassins versants, Chambres d'Agriculture, associations dédiées à l'arbre et à la haie, CPIE...) se sont mobilisées. Beaucoup ont pour cela créé des emplois, dont la pérennisation est menacée.

Le Pacte pour la haie est parfois venu se substituer à des dispositifs régionaux existants, qui se sont effacés, dans un souci de complémentarité des dépenses publiques. L'effacement de ces dispositifs locaux, couplés à cette baisse du budget d'État risque de fragiliser l'écosystème. Cet engagement pour la continuité du Pacte correspond également à ceux pris dans la stratégie nationale biodiversité, la stratégie nationale bas carbone et la stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement propose les mouvements de crédits suivants. Il abonde la sous-action 29.01 « Plan haies » de l'action 29 « Planification écologique » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » à hauteur de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. En conséquence il minore l'action 01 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » à hauteur de 15 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le Gouvernement est appelé à lever le gage.

Cet amendement a été travaillé avec le Réseau Haies France.